TERMES DE REFERENCE SPECIFIQUES

Evaluation à mi-parcours et évaluation finale du projet Alliance Mondiale contre le Changement climatique

CONTRAT-CADRE BENEFICIAIRES 2013 - LOT n°6: Environnement EuropeAid/132633/C/SER/multi

1. INFORMATION GENERALES

1.1 Pays partenaire

Mauritanie.

1.2 Pouvoir adjudicateur

Délégation de l'Union européenne en République Islamique de Mauritanie

1.3 Éléments d'information utiles concernant le pays partenaire

La République Islamique de Mauritanie fait partie des pays les moins avancés, se situant au 159ème rang sur les 187 pays classés par le rapport mondial sur le développement humain de 2011 (Indice de développement humain).

Elle compte une population d'environ 4 millions d'habitants répartis sur un vaste territoire de 1.030.700 km². La densité démographique est ainsi l'une des plus faibles d'Afrique (avec seulement 3 hab./km², en moyenne) et, de surcroît, très inégalement répartie entre la partie Nord /Zone saharienne du pays (0,4 hab./km²) et la partie Sud / Zone sahélo-saharienne (20 hab./km²). Le pays est désertique à 90% et ses principales ressources proviennent de la pêche, du secteur minier et du commerce.

La situation environnementale de la Mauritanie est typique des régions sahélo-sahariennes d'Afrique. Elle reste caractérisée par un régime pluviométrique très fluctuant et globalement déficitaire, des déboisements massifs pour des raisons naturelles et anthropiques, la mise à nu des écrans biophysiques entraînant l'accélération des érosions éoliennes et hydriques et sur les ¾ du territoire national, l'absence réelle de ductivité des terres (zone aride). Les sols connaissent une dégradation importante et continue causée par la surexploitation et l'extension de la zone agricole aux techniques inadaptées. Les traises arables représentent 520 000 ha répartis : potentiel irrigable le long de la vallée (137 000 ha), curtures pluviales (260 000 ha), barrages et bas-fonds (60 000 ha), walo (50 000 ha) et, phoeniciculture (10 000 ha).

La richesse nationale en biotope a toujours témoigné en faveur de sa biodiversité et de son écosystème. Les deux (2) domaines publics classées patrimoine mondial, à savoir les parcs nationaux du Banc d'Arguin et de Diawling en sont les premières illustrations, ainsi que trois (3) réserves (Tilemsi, El Aguer et du Guelb Richatt). Une nouvelle réserve est en cours de création; Baies des étoiles. Au plan national, on note d'autres domaines publics de l'État au nombre de trente (30) forêts classées et huit (8) milieux humides stratégiques que sont : lac de R'Kiz , lac d'Alèg, lac de Mal, le Tamourt en Nâaj, la mare de Mahmouda, le mare de Kenkossa, la mare de Gouraye et le Gorgol noir à Foum Gleita.

La dégradation des ressources forestière serait en plein essor. Il est difficile d'avancer une estimation précise (faute de données actualisées). Les dernières études datent de 2005 (FAO, 2005) et représentent la bibliographie de référence nationale.

Les ressources naturelles, notamment en eau, sont inégalement réparties sur l'ensemble du territoire avec une accessibilité variable. Environ 70% de la population urbaine utilise l'eau de la conduite

Aftout Essaheli qui est une ressource renouvelable et n'impacte donc pas la ressource en eaux souterraines. Environ 62% de la population a accès à l'eau potable en 2012 avec 65% en milieu urbain et 60% en milieu rural. Le problème généré par un meilleur accès à l'eau potable est l'évacuation des eaux usées dont le volume s'accroit avec la consommation. Il n'y a toujours pas de réseau d'assainissement efficient pour 97% de la population. Environ 3% des eaux usées sont recyclées, le reste est évacué dans des fosses septiques, dans des puits perdus ou bien s'infiltre par absorption.

La couverture de la collecte des déchets ménagers solides est estimée à 5% en zone rurale et 30% en zone urbaine, avec 8% recyclés, 37,3% mis en décharge et 54,7% déversés, 2 centres d'enfouissement technique pour tout le pays (Nouakchott et Nouadhibou) et aucun centre de traitement physico chimique des déchets industriels.

L'industrie pétrolière et minière a attiré un nombre important d'investissements ces dernières années. Ces industries peuvent générer plusieurs impacts environnementaux. Il y actuellement plusieurs sites d'exploitation minière en Mauritanie.

Le taux d'utilisation des énergies renouvelables a augmentée. Plusieurs projets concernant l'énergie solaire et éolienne sont réalisés et le gouvernement veut doubler ses efforts vu le potentiel national qui existe.

Les phénomènes de sècheresse et désertification frappent de plus en plus toute la région du Sahel et la Mauritanie avait connu, il y'a deux ans, des périodes de grande chaleur qui avaient causé la mort d'une quarantaine de personnes à l'intérieur du pays; et quelques semaines après des fortes inondations ont perturbé la vie dans plusieurs villes mauritaniennes.

Situation actuelle dans le secteur concerné

Selon le rapport national de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN ou INDC) de la Mauritanie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) réalisé par la République Islamique de Mauritanie et selon les différents scenarii de la TCN de 2014, les températures (Figure 4.3) pour l'horizon 2050 devraient enregistrer une augmentation générale avec un maximum de plus de 2°C, hormis une bande ouest en face de l'océan atlantique avec une hausse de moins de 1,5°C.

En ce qui concernent les précipitations annuelles, on note une variabilité accrue des précipitations intra et interannuelles, rendant extrêmement difficiles les prévisions, et accentuant l'évolution en dent de scies des indices pluviométriques. Les inondations et les périodes de sécheresses sont amenées à se succéder et à être plus nombreuses et plus violentes selon les projections futures.

En résumé, les effets attendus du changement climatique en Mauritanie incluent une hausse des températures, une diminution des précipitations totales, une plus grande instabilité de la répartition des précipitations au cours de l'année, et l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes. Ceci est notamment susceptible d'entraîner une fragilisation générale des écosystèmes, une réduction des ressources en eau, en sols cultivables et en pâturages, une augmentation de la pression pastorale dans le sud du pays (moins affecté que le nord), et des risques accrus de conflits entre usagers agricole et pastoral des espaces et ressources se prêtant à ces activités. L'accroissement de problèmes de malnutrition et de l'insécurité alimentaire sévère, l'augmentation de conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et hausse du nombre de migrations forcées (réfugiés climatiques) sont également des conséquences indirectes attendues.

La Mauritanie a élaboré un Plan d'action national pour l'environnement 2012-2016 (PANE 2) qui est structuré autour des huit (8) axes thématiques :



¹ TNC: Troisième Communication Nationale en 2014.

- 1. Lutte contre la désertification / Gestion durable des ressources naturelles
- 2. Conservation, restauration et gestion durable de la biodiversité
- 3. Lutte contre les effets du changement climatique
- 4. Gestion du littoral
- 5. Filière bois énergie
- 6. Espaces urbains et industriels
- 7. Gestion des produits chimiques et des déchets
- 8. Pollutions et risques de catastrophes

Pays Non Annexe 1 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Mauritanie appartient à la zone du Sahel Africain la plus touchée par les sécheresses récurrentes depuis 1968. La vulnérabilité du pays au changement climatique touche par conséquent l'ensemble des secteurs vitaux de l'économie nationale.

Au vu de ce qui précède, la République Islamique de Mauritanie a l'intention de contribuer à l'Accord Climat de Paris par une réduction de ses émissions de GES prévue en 2030 de 22,3%, soit 4.2 Millions de tonnes équivalent dioxyde de carbone (Mt eq CO2), par rapport aux émissions projetées pour la même année selon le scénario du cours normal des affaires (Business As Usual) qui évolue de 6.6 Mt eq CO2 en 2010 à 18.84 Mt eq CO2 En 2030. Cette contribution portera principalement sur les secteurs de l'énergie (génération électrique, transports, agriculture, pêche...), de l'Agriculture, Foresterie et Affectation des Terres (AFAT), ainsi que ceux à faibles émissions (procédés industriels et déchets).

Il faudra noter que 12% de cette réduction potentielle des émissions pourront être réalisés par les moyens propres de la Mauritanie (part inconditionnelle de la Contribution). La nature de cette partie inconditionnelle de la contribution porte essentiellement sur la réglementation (exemples : de la mesure prise par le Gouvernement en 2015 limitant l'âge d'importation des voitures à 8 ans et celle de l'exonération de la taxe des bus sortie usine pour le transport en commun), ou sous forme d'actions prioritaires d'accès aux services de base pour réduire la pauvreté rurale (exemples: électrification rurale, équipement des points d'eau avec des pompes solaires, etc.).

En termes de responsabilités et de mandat des institutions, il est à noter que la Coordination est à améliorer et qu'il est attendu une intégration horizontale du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable conformément aux orientations du Gouvernement mauritanien et aux engagements pris à la COP21 de Paris en 2015. Le MEDD a aussi un rôle transversal et de coordination des actions de lutte contre le changement climatique auprès des autres ministères. Ce rôle est assuré par la Cellule de Coordination du Projet National du Changement Climatique (CCPNCC). Le manque de certaines capacités et les contraintes liées aux ressources humaines sont en facteur important à prendre en compte pour assurer la durabilité et l'appropriation totale notamment en matière de notamment de l'intégration (« mainstreaming») du changement climatique dans les efforts de réduction de la pauvreté et de développement et l'adaptation.

L'accès aux groupes sociaux prioritaires et leur participation active restent des défis importants. Enfin et en termes de flux financiers, on note beaucoup d'expectations avec la tenue de la COOP21 et des opportunités de financement dont le fonds vert. La République Islamique de Mauritanie qui a l'intention de contribuer à l'Accord Climat de Paris par une réduction de ses émissions de GES prévue en 2030 de 22,3%. Pour réaliser ses ambitions d'atténuation des gaz à effet de serre (GES en 2030, la Mauritanie aura besoin d'une enveloppe financière globale de 9,3 Milliards de Dollars US² dont 88%

² Rapport national de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (INDC) de la Mauritanie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), 2015.



devant provenir de l'appui international et 12% de cette réduction potentielle par ses moyens propres (part inconditionnelle de la Contribution).

1.5 Projets liés et autres activités des bailleurs de fonds

En préparation du Sommet des Nations Unies à Paris en 2015 sur la lutte contre le réchauffement climatique, l'Union européenne avait annoncé son engagement à réduire d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et à faire passer la part d'énergies renouvelables d'ici là à au moins 27% de la consommation totale d'énergie.

La Commission européenne s'est engagée résolument à lutter activement contre le changement climatique, non seulement sur son propre territoire, mais aussi à aider les pays en développement, et a promis qu'au moins 20% du FED pour la période 2014-2020 serait destiné à des activités pertinentes dans ce domaine. Mais déjà avant cela, en 2007, un projet appelé "l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC)" avait été lancée par la Commission européenne dans le but d'aider les pays en développement les plus vulnérables au changement climatique à accroître leurs capacités à relever les défis qui y sont liés.

L'objectif de l'AMCC est d'approfondir le dialogue et la coopération en matière de changement climatique entre l'Union Européenne (UE) et les pays pauvres en développement les plus exposés au changement climatique, en particulier les Pays les Moins Avancés (PMA) et les Petits États Insulaires en Développement (PEID).

L'AMCC, dont l'enveloppe financière de plus de 300 millions d'euros, a permis de financer une cinquantaine de projets dans 38 pays ACP.

La Mauritanie avait été éligible en 2011 à cette initiative car étant particulièrement vulnérable aux aléas climatiques. Le risque de fragilisation générale de tous les écosystèmes est très élevé en Mauritanie, avec des implications importantes pour l'économie et pour la société mauritanienne. Pour cela elle a bénéficié d'un financement de 4 millions d'euros pour ce projet dont la conduite conjointe est assuré par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le PNUD et la GIZ.

De plus, la GIZ bénéficie d'un fonds complémentaire de plus de 2 millions d'euros du Gouvernement allemand pour mettre en œuvre le projet "Adaptation au Changement Climatique en Milieu Rural" (ACCMR). Pour la réalisation de formations, elle a également créé des synergies avec le projet PARSACC (FAD et PAM) qui concerne l'amélioration de la résilience des communautés et de leur sécurité alimentaire face aux effets néfastes du CC.

D'autres complémentarités existent aussi avec le PNUD avec notamment les fonds du SGP. Sur ce point dans le cadre des financements des 7 premiers microprojets communautaire pour un montant de 341640 US\$, l'AMCC a accordé 276 255 et le SGP 65 385. En outre la zone d'intervention du Programme AMCC sera incluse dans l'ensemble des interventions du SGP.

En ce qui concerne l'AMCC Mauritanie et en forme de rappel, les activités principales du résultat 1 sont :

- La création d'un réseau national de techniciens du changement climatique ;
- La réalisation d'une initiative pédagogique sur le changement climatique ;
- La mise en œuvre d'un projet de formation sur les enjeux climatiques et le développement rural ;
- La réalisation de campagnes de sensibilisation et d'information.

Les activités principales du résultat 2 sont :

• La réalisation d'analyses de vulnérabilité climatique des régions d'intervention avec capitalisation des résultats en matière de pratique de résilience ;

- L'élaboration de Plans Climats Territoriaux Intégrés (PCTI) ;
- La sélection et le financement de projets d'adaptation au changement climatique et de sécurité alimentaires/développement rural.

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

> Objectifs généraux

Dans le cadre de la présente prestation, il est prévu l'évaluation à mi-parcours (phase I) et l'évaluation finale (phase II) du projet "Alliance Mondiale contre le Changement Climatique AMCC Mauritanie.

L'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale ont pour objectif général de faire une appréciation systématique et objective du Projet AMCC Mauritanie dans son ensemble, de ses composantes, de son intervention sur le territoire de la Mauritanie et de son impact sur la lutte contre les changements climatiques en Mauritanie.

Plus spécifiquement, l'évaluation à mi-parcours doit permettre d'évaluer principalement les progrès réalisés par l'AMCC depuis son démarrage dans les buts de (1) dégager les leçons des premières années de mise en œuvre de l'intervention et (2) au besoin, d'ajuster les actions en cours et/ou programmées aux réalités du terrain et/ou à l'évolution du contexte.

Alors que l'évaluation finale ex post sera réalisée pendant la période de clôture du projet, soit après la fin de la période de mise en œuvre. Elle consistera principalement à (1) vérifier les impacts obtenus, (2) identifier et de juger les impacts inattendus et (3) apprécier la durabilité des bénéfices de l'intervention. L'évaluation finale doit permettre d'apprécier les changements réels sur le terrain et de les analyser pour estimer ceux qui sont attribuables à l'intervention. Elle vise également à capitaliser les expériences et les bonnes pratiques et permettre leur transfert.

Objectif(s) particulier(s)

Les activités pressenties sont les suivantes. Ces dernières seront détaillées et complémentées par les suggestions du contractant lors de la présentation de sa méthodologie initiale, et présentées dans leur ensemble dans le rapport préliminaire en prenant compte des commentaires reçus.

Pertinence

Analyser la pertinence et la cohérence des objectifs de départ ;

Apprécier l'adéquation des stratégies adoptées et des moyens déployés par rapport aux objectifs retenus;

Analyser si le cadre logique a permis d'assister efficacement à la formulation d'une stratégie d'intervention et d'en clarifier les objectifs et résultats. Et ainsi de voir la cohérence avec les politiques nationales, la complémentarité et la coordination avec les autres projets dans le contexte de cette intervention plus spécifiquement l'ACCMR financé par la coopération allemande et mis en œuvre par la GIZ. Mais également de voir la cohérence interne en termes de dimensionnement adéquat des moyens par rapport aux activités;

Efficacité

Mesurer l'amélioration des capacités d'adaptation au changement climatique des populations dans les zones ciblées

Mesurer, de façon générale, le degré d'atteinte des objectifs et les résultats.

Efficience

Mesurer, de façon générale, les progrès effectués dans la mise en œuvre du projet, ainsi que de chacune de ses composantes. Mesurer, en particulier, l'interdépendance des résultats des composantes GIZ, ART GOLD et SGP; et aider l'AMCC globale, les maîtres d'ouvrages et opérateurs du projet à

construire un jugement de valeur partagé sur les actions conduites, leur pertinence, leur validité et la vulgarisation, diffusion et communication des résultats;

Notamment, mesurer la structuration d'appui/service climatiques dans les zones ciblées,

Évaluer la stratégie du projet en matière de visibilité et de communication, ainsi que la qualité de sa mise en œuvre ;

Identifier les difficultés et contraintes majeures rencontrées dans la mise en œuvre du projet ; notamment en ce qui concerne le pilotage et la coordination de la mise en œuvre du projet.

Impact

- Identifier l'impact probable du projet au niveau des groupes cibles, notamment en termes de contributions concrètes dans l'amélioration de leur qualité de vie ;
- Mesurer ou apprécier le plus objectivement possible les effets et impacts des actions financés dans le cadre de l'AMCC Mauritanie et stratégies mises en œuvre au travers de ces actions en satisfaisant aux exigences de redevabilité. Ce qui consistera à rendre compte de manière transparente et indépendante. Les informations obtenues doivent contribuer en outre à alimenter la réflexion globale de l'AMCC Globale,

Durabilité

- Identifier les mesures nécessaires à mettre en œuvre pour que les changements positifs au niveau des groupes cibles puissent perdurer après la fin du projet ;
- Faire des recommandations les plus adaptées en matière d'appropriation et de durabilité.

La mission devra établir des recommandations à tous les niveaux, en vue des dernières années de mise en œuvre du projet, notamment pour augmenter l'efficacité et l'efficience de l'intervention en particulier en ce qui concerne la durabilité des actions et l'appropriation des acquis de la part des autorités locales et centrales (GTR, DREDD, DR, etc).

Considérant le programme global de l'AMCC, le contractant devra également viser à :

- alimenter le processus d'apprentissage interne au sein de l'AMCC globale;
- contribuer à l'amélioration des performances de l'AMCC globale;
- étudier l'adéquation avec les priorités et les indicateurs de l'AMCC Globale.
- contribuer au dialogue, aux débats et chantiers autour du développement durable en proposant des pistes de réflexion basées sur l'expérience concrète des projets.

> Services demandés

- 1. Faire une note méthodologique initiale ("plan d'évaluation") ne dépassant pas 12 pages qui inclut les différentes étapes à suivre avec un calendrier et une méthodologie qui inclut des indicateurs pertinents (indicateurs de résultats et de processus).
- 2. Faire une analyse des documents d'identification du projet, la Convention de Financement y compris les dispositions techniques et financières, le budget initial, les deux conventions de délégation avec la GIZ et de contribution avec le PNUD, les PV des réunions (comité de pilotage COPIL, Réunion de suivi mensuel), les rapports d'exécution (rapports d'exécution intermédiaires et finaux, etc.) sur base d'une analyse du contexte national. Ce qui implique une

revue documentaire plus générale des documents pertinents en matière de lutte contre les changements climatiques en Mauritanie.

- 3. Identifier des indicateurs SMART et pertinents.
- 4. Pour procéder à l'évaluation, la mission devra rencontrer toutes les parties prenantes directes du projet:
 - Ministère de l'Economie et des Finances (MEF);
 - Le Ministère de l'Environnement et du Développement durable,
 - la CAON et la DUE,
 - Le PNUD.
 - La GIZ,
 - L'ONM.
 - Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.
 - Le Ministère de l'Agriculture.
 - Le Ministère de l'élevage
- 5. Une réunion de présentation des **conclusions préliminaires** de l'évaluation à mi-parcours, sera organisée pendant une matinée en présence des parties prenantes afin de récupérer les observations de toutes les parties.
- 6. Rédiger le rapport provisoire de chacune des deux évaluations du projet d'un maximum de 40 pages en ajoutant des recommandations précises et appropriées au contexte national avec un tableau de suivi qui inclut les rôles et responsabilités de chacun sur place.
- 7. Inclure des pistes d'orientation pour la mise en œuvre du projet ou de formulation de nouveaux programmes dans la lutte contre les changements climatiques.
- 8. Organiser et modérer un atelier de restitution d'une journée afin de présenter les résultats finaux devant les parties prenantes et les partenaires techniques et financiers (évaluation finale).
- 9. Rédiger le rapport final d'évaluation (pour chacune des deux évaluations).

Le prestataire procédera à l'évaluation du programme en se basant sur les questions listées au point 3 de l'ANNEXE II « Présentation et structure du rapport final ». Ces questions renvoient aux cinq critères adoptés par le CAD de l'OCDE (pertinence, efficience, efficacité, impact, viabilité) et aux deux critères spécifiques de la CE (cohérence et valeur ajoutée communautaire). En se basant sur les principes énoncés dans le « Manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union Européenne », le prestataire procédera également à une évaluation de la stratégie et des activités du programme en matière de communication et de visibilité.

Les consultants vérifieront, analyseront et apprécieront l'incidence des questions transversales sur le projet ainsi que la façon dont elles sont prises en compte. Il est attendu d'eux qu'ils s'appuient sur leur jugement professionnel et leur expérience pour passer en revue tous les facteurs pertinents et les porter à l'attention du gouvernement concerné et de la Commission européenne.

Des orientations méthodologiques sont disponibles sur le site Internet d'EuropeAid consacré à la méthodologie (http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/methods/mth_fr.htm) qui fournit des indications à l'intention tant des gestionnaires de l'évaluation (personnel de la Commission) que des équipes d'évaluation (consultants), ainsi que dans le document «Méthodes de l'Aide - Lignes directrices - Gestion du Cycle de Projet» (EuropeAid, mars 2004), accessible à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/europeaid/reports/pcm_guidelines_2006_fr.pdf.

Des orientations méthodologiques pour l'évaluation de la prise en compte des questions transversales (gestion durable de l'environnement, égalité des genres, bonne gouvernance et droits de l'homme) sont disponibles sur les sites Internet suivants (liens susceptibles d'être modifiés):

http://ec.europa.eu/europeaid/multimedia/publications/documents/thematic/europeaid-environmental-handbook fr.pdf;

http://ec.europa.eu/europeaid/sp/gender-toolkit/fr/index_fr.htm http://ec.europa.eu/europeaid/what/governance/documents/handbook_2004.pdf;

et

De plus et en ce qui concerne les soumissionnaires, ils devront arrêter et présenter les modalités de leur organisation, leur méthodologie et assembler ces éléments dans une proposition technique de façon à satisfaire aux exigences générales des présents Termes de référence.

Dans ces modalités, une attention particulière doit être accordée à la durabilité et à la diffusion des résultats obtenus dans le cadre du projet. Le contractant doit également observer le Manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'UE en ce qui concerne la reconnaissance du financement du projet par l'UE (voir http://ec.europa.eu/europeenne fr).

> Résultats à atteindre

Pour la phase I- l'évaluation mi-parcours inclura (1) un bilan des réalisations achevées, (2) une analyse des premiers résultats directs et impacts obtenus, (3) des recommandations qui pourront être utiles à la poursuite du projet, voire aux nouvelles orientations de futurs projets de lutte contre les changements climatiques.

Pour la Phase II- l'évaluation finale inclura (1) un bilan des réalisations achevées tant quantitatif que qualitatif, (2) une analyse des résultats et impacts obtenus, (3) des recommandations sur les stratégies qui pourront être utiles à la formulation et/ou à la mise en œuvre de nouveaux projets de lutte contre les changements climatiques.

Les résultats de ces deux évaluations s'adresseront prioritairement les promoteurs du projet, c'est à dire le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), la GIZ et le PNUD; aux contributeurs du projet tels l'Union européenne en tant que bailleur de fonds; mais vont servir également les parties prenantes et groupes cibles impliqués par les effets du projet, et enfin toute institution concernée et lecteurs intéressés.

Les produits attendus sont décrits dans les sections 4 et 7, et le contractant devra note ment établir des recommandations concrètes qui permettront des améliorations sensibles de la nuse en œuvre du projet pendant ses dernière année notamment en termes d'efficacité, d'impact et de durabilité et d'alimenter en éléments stratégiques la formulation de nouveaux projets axés su. La lutte contre les changements climatiques.

Langue du contrat spécifique

La langue de la prestation est le français, tous les rapports seront rédigés en français

Sous traitance (à prévoir ou pas)

La sous-traitance n'est pas autorisée

3. PROFIL DES EXPERTS ou EXPERTISE DEMANDÉE

Nombre d'experts demandés par catégorie et nombre d'homme/jours par expert ou par catégorie

La présente prestation devra mobiliser au moins un expert senior, Chef de mission.

La mission prévue comprendra indicativement **54 homme/jours ouvrés** sur les 2 phases de l'évaluation, y compris au moins 25 jours de mission en Mauritanie pour chaque évaluation.

Le travail le samedi est autorisé mais un jour minimum de repos par semaine est obligatoire.



Profil par expert ou expertise demandée:

Expert principal 1: Chef de mission, Spécialiste en Evaluation de projets environnementaux axés sur le changement climatique

- Qualifications et compétences

Expert senior comprenant plus de 10 ans d'expérience générale.

Titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (bac + 4 minimum) ou niveau équivalent dans les domaines de la gestion environnementale et du changement climatique ou autre discipline pertinente.

Maîtrise de la langue française.

Maîtrise de la gestion du cycle de projet, du cadre logique et des méthodes d'évaluation et suivi. Maîtrise des outils informatiques les plus courants.

- Expérience professionnelle générale

- Expérience en tant que chef de mission d'au moins 5 évaluations de projets ou projets de coopération dont au moins 2 évaluations de projets de plus de 5.000.000 Euros.
- Expérience de la conduite d'au moins 2 évaluations mi ou fin de parcours dans le domaine de l'environnement ou du changement climatique dont au moins une en Afrique de l'Ouest.

- Expérience professionnelle spécifique

- Au moins 3 ans d'expérience dans la conduite de missions d'évaluation de projets de coopération
- Expérience dans le développement rural serait un atout.
- Expérience dans les questions de genre serait un atout.
- La maîtrise des procédures de la commission européenne et/ou du FED serait considérée comme atout.
- La connaissance de la langue arabe serait considérée comme un atout.

Les offres peuvent présenter un ou plusieurs experts qui répondent globalement au profil demandé.

La présence d'un membre de l'équipe du Management requise ou non pour le briefing et/ou debriefing.

Non

4. LIEU ET DUREE

> Période de démarrage

Phase I - Evaluation mi-parcours: la mission débutera le 03 octobre 2016 (provisoire)

Phase II - Evaluation finale: la mission débutera au mois de février 2018 (Approximatif)

Echéance ou durée prévue

La mission durera un maximum de 22 mois avec deux phases distinctes (y compris la période relative à l'élaboration et à l'approbation du rapport final pour chacune des deux évaluations), elle se déroulera de façon indicative comme suit :



Chaque évaluation est prévue pour une durée totale de 27 jours ouvrables comprenant :

- une revue documentaire,
- deux réunions de briefing dont une à la DUE et l'autre au MEDD pour les : aties prenantes,
- interviews des parties prenantes et des bénéficiaires à Nouakchott et dans les deux régions du Brakna et de l'Assaba lors de chaque évaluation,
- visite de terrain d'un maximum de 07 jours ouvrables au niveau des deux régions du Brakna et de l'Assaba lors de chaque évaluation,
- présentation d'un rapport préliminaire
- deux réunions de présentations des conclusions préliminaires pour chaque évaluation en présence de toutes les parties prenantes et précédées un jour avant d'une réunion de débriefing à la DUE,
- présentation du projet de rapport final pour chaque évaluation,
- rédaction au lieu de résidence 2 jours pour chaque évaluation, et
- présentation du rapport final.

Calendrier comprenant la période de notification pour la mise en place de l'équipe comme prévu par l'art 16.4 a)

Phase 1- Evaluation à mi-parcours :

Démarrage le 03 octobre 2016:

- Présentation de la note méthodologique: 11 octobre 2016
- Présentation des premières conclusions 27 octobre 2016.
- Organisation de réunion de restitution: 28 octobre 2016.
- Présentation du rapport provisoire et des recommandations à la DUE: 14 novembre 2016
- Présentation du rapport définitif 15 décembre 2016

Phase 2 – Evaluation finale:

Démarrage février 2018 (approximatif):

- Présentation de la note méthodologique: février 2018 (S2)
- Présentation des premières conclusions février 2018 (S4).
- Organisation de réunion de restitution: février 2018 (S4).
- Présentation du rapport provisoire et des recommandations à la DUE: mars 2018 (S2)
- Présentation du rapport définitif Avril 2018 (S3)

Lieu(x) de la prestation: au cas où il y a plus d'un lieu de prestation, identifiez pour chacun le nombre de jours travaillés par expert nécessaire.

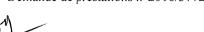
Nouakchott et les deux régions du Brakna et de l'Assaba.

5. RAPPORTS

> Contenu

Le contractant soumet les rapports suivants en français en un original et cinq (5) copies:

Note méthodologique: Cette note de 12 pages maximum sera présentée dans les 10 jours après le début de chaque mission dans laquelle l'expert et/ou le contractant feront part



10/22

de leur analyse des présents termes de référence, de leur analyse des premières données collectées, de leur démarche de travail, de leur calendrier d'intervention et toutes suggestions pour le bon déroulement des missions. Le contractant doit indiquer dans le rapport, par exemple, la liste complète des questions à traiter par critère d'évaluation et la méthodologie proposée pour chacune de ces questions, les premières constatations, les progrès enregistrés dans la collection des données, les difficultés rencontrés et/ou prévues en complément au projet de travail et la mobilisation du personnel. Il est conseillé au contractant de continuer son travail même en l'absence des commentaires du pouvoir adjudicateur sur le rapport préliminaire.

- Projet de rapport final pour chaque évaluation- maximum 40 pages (texte principal, annexes exclues) selon le modèle figurant à l'annexe II. Ce rapport sera soumis au plus tard 45 jours après le démarrage de chaque mission et deux mois avant la fin de la période de mise en œuvre du contrat.
- Rapport final pour chaque évaluation avec les mêmes spécifications que le projet de rapport final, incluant tous les commentaires sur le projet de rapport, reçus des parties concernées. Le rapport final sera fourni au plus tard dans 15 jours après la réception des commentaires sur le projet de rapport final. Le rapport doit contenir une description suffisamment détaillée des différentes options, de manière à permettre la prise d'une décision en connaissance de cause sur ces recommandations. L'analyse détaillée qui représente la base des recommandations des experts sera présentée dans les annexes au rapport principal. Le rapport final doit être fourni avec la facture correspondante.

> Langue

L'ensemble des documents sera rédigé en français.

> Calendrier de remise du rapport et des observations

La mission démarrera par un briefing à la Délégation de l'Union Européenne et au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en présence des représentants des principales parties prenantes dont le ministère, les services de l'ordonnateur national du FED, le PNUD, la GIZ et l'ONM. Dans les 10 jours qui suivent cette réunion, l'expert et/ou le contractant présenteront à la DUE une note méthodologique de démarrage qui sera partagée avec toutes les parties prenantes.

Ensuite, dans les 15 jours après la fin de chaque mission en Mauritanie, un rapport provisoire sera transmis à la DUE sous forme électronique en version modifiable et en 5 exemplaires papier. La DUE disposera de 15 jours au maximum après le dépôt du rapport provisoire pour communiquer ses observations et celles des parties prenantes.

Dans les 15 jours après l'envoi de ces observations, un rapport final définitif tenant compte des observations formulées sera transmis à la DUE en 5 exemplaires. En l'absence de nouvelles observations formulées par la DUE dans un délai de 15 jours, le rapport final définitif sera considéré comme approuvé. Sinon, le prestataire disposera de 15 jours supplémentaires pour transmettre à la DUE une nouvelle version du rapport final définitif.

Nombre d'exemplaires du rapport

Tous les rapports seront rédigés en français et seront fournis sous forme de fichier informatique en version modifiable word et excel et version papier en 5 exemplaires.

6. DEPENSES ACCESSOIRES

Les dépenses accessoires suivantes seront éligibles :

- Frais des billets d'avion aller-retour du lieu de résidence vers Mauritanie (1 par évaluation).
- Frais d'organisation de deux ateliers de restitution (y compris éventuelle location de salle, fournitures et impression de matériel, collation).
- Frais de déplacement à l'intérieur du pays (location de voiture, carburant).
- Per diem de l'expert principal s'il ne réside pas en Mauritanie.

7. SUIVIET EVALUATION

> Définition d'indicateurs

La mission fera l'objet du suivi du point focal de la Délégation de 'Union européenne et du point Focal des services de l'Ordonnateur National du FED

En ce qui concerne le projet, il s'agira de se baser sur les indicateurs d'exécution spécifiques retenus dans le cadre logique pour évaluer les progrès vers la réalisation des objectifs fixés, de prendre en considération le système de suivi mis en place pour le projet et de voir son intégration au système de suivi du MEDD: le SEPANE.

En ce qui concerne l'évaluation proprement dite, l'annexe IV sera prise en considération.

8. ANNEXES

ANNEXE I: DOCUMENTATION PERTINENTE A CONSULTER PAR LES EXPERTS

DOCUMENTATION LIEE A AMCC MAURITANIE

- Convention de financement et ses annexes de l'AMCC Mauritanie
- Annexe 1 conjointe liée aux deux conventions de délégation avec la GIZ et de contribution avec le PNUD
- Rapports narratifs et financiers du PNUD et GIZ et leurs annexes
- Analyse de vulnérabilité de GIZ,
- Bulletins et autres rapports de l'ONM,
- CR des comités de pilotage et des réunions
- Plan de visibilité et de communication
- Manuel de procédures du SGP
- Stratégies opérationnelles n° 5 et 6 de SGP.
- Projet cadre ART GOLD Mauritanie, Document de projet
- Systèmes de suivi évaluation de l'AMCC, du MEDD, du PNUD et de la GIZ.
- Documents de l'AMCC Globale

DOCUMENTS OFFICIELS ET DE STRATEGIE

- Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030 (en cours d'élaboration en 2016).
- Quatrième communication nationale sur le changement climatique (en cours d'élaboration en 2016)
- PANE 2
- Rapport national de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN ou INDC) de la Mauritanie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) réalisé par la République Islamique de Mauritanie en 2015.
- Stratégie de la biodiversité.
- Troisième communication nationale sur le changement climatique.
- Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté/CSLP III 2011-15
- Guide pour les leaders sur le changement climatique: l'Afrique parle d'une seule et unique voix, Cellule de coordination du projet national sur le changement climatique, sept 2014

AUTRES DOCUMENTS

- Profil Environnemental Pays
- Document de programmation 11ème FED, secteur 1.
- TDR du groupe thématique environnement et développement durable (GTEDD)
- TDR Sous-Groupe Changement climatique (SGCC)
- Déclaration de politique d'environnement et de développement durable, mars 2011

ANNEXE II: MODELE A REMPLIR POUR LA PROPOSITION DE LA METHODOLOGIE

ORGANISATION & METHODOLOGIE SPECIFIQUE Demande de Services n°2016/377287/1

CC BENEFICIAIRES 2013 - LOT n°6: Environnement EuropeAid/132633/C/SER/multi

(A compléter par le Contractant cadre, comme faisant partie de son offre à la Demande de Prestation – 5 pages maximum dans un format facile à lire, incluant les annexes du contractant)

Merci de fournir les informations suivantes:

RAISONNEMENT

Tout commentaire que vous pourriez avoir sur les TdR spécifiques pour l'exécution réussie des activités, en particulier concernant les objectifs et les résultats attendus.

APPUI ET ROLE DES MEMBRES IMPLIQUES DU CONSORTIUM

Identification des membres impliqués du consortium et description des intrants pour chaque membre impliqué du consortium, ainsi que la distribution et l'interaction des tâches et responsabilité entre eux.

Une description de l'appui pour les questions de qualité et de technique que les membres du consortium vont donner à l'équipe d'experts pendant l'exécution du contrat. La fonction d'appui devrait être expliquée, incluant la liste du personnel, unité destinés à assurer cette fonction ainsi que les systèmes de qualité disponibles et les outils et méthodes de capitalisation des connaissances au sein des membres impliqués du consortium.

- Annexe 1:Type d'experts et membres du consortium responsables pour la supervision de la qualité
- Annexe 2: Poste d'appui/supervision de la qualité au sein du membre de consortium responsable

Une description de toute disposition de sous-traitance avec une distinction claire des tâches confiées aux sous-traitants ainsi qu'une déclaration du contractant garantissant l'éligibilité des sous-traitants.

STRATEGIE ET CALENDRIER DE LA MISSION

- Un bref compte rendu sur le retour d'expérience de missions similaires faites dans le passé. Des
 preuves de résultats satisfaisants pour ces missions peuvent être inclues (certificat du pouvoir
 adjudicateur ou dans le cas de contrat cadre spécifique, une évaluation de sa performance signée par
 l'autorité contractante du CS, si elle est disponible).
- Un aperçu de la stratégie proposée pour la mise en œuvre du contrat, ainsi qu'une liste des tâches que vous proposez et que vous considérez nécessaires pour atteindre les objectifs du contrat.
- Présentation de la composition de l'équipe d'experts proposée et de leur capacité à mener à bien les TdR spécifiques.
- Un plan de travail indiquant les principaux jalons dans l'exécution du contrat et les ressources envisagées à être mobilisées.

ORGANISATION & METHODOLOGIE DU CONTRAT SPECIFIQUE <demande de Services n° ... >

Demande de prestations n°2016/377287/1

CC BENEFICIAIRES 2013 - LOT <n°6>: Environnement

Annexe 1 Organisation et méthodologie: Type d'Experts et membre du Consortium responsable pour la qualité de la supervision

Nom de l'expert	Si il/elle est un expert permanent, précisez si employé(e) ou actionnaire ³	Si permanent, alors de quel membre du consortium?	Si le statut est "non permanent" précisez si indépendant ou autre?	Dans le cas où l'expert est proposé par un partenaire local ou un sous traitant, indiquez nom et nationalité	Précisez quel membre du consortium est responsable pour la qualité et la supervision de l'expert ou bien s'il s'agit de l'équipe dédiée du CC.	Si pertinent, précisez quel membre du consortium engage sa responsabilité pendant le contrat spécifique

Annexe 2 Organisation et méthodologie: Backstopping function / quality supervision within the responsible Consortium member

Membre du consortium responsable de la qualité pendant le contrat spécifique	Fonctions d'appui	Département en charge	Nom de l'expert	Titre actuel dans la firme	Diplôme	Nombre d'années dans le poste actuel/département	Années d'expérience pertinente
	Fonction						
	de						
	supervision						
	Fonction						
	de						
	supervision						

³ Actionnaire, propriétaire, associé, membre de la coopérative

(sec subs	ond ou stitut) ⁴			
	ction			
R&I	O (Si tant) ⁵			
exis	tant) ⁵			

⁴ Si pertinent pour le contrat spécifique d'avoir un second département associé ou une seconde personne pour assurer la continuité.

⁵ Existence de la fonction R&D au sein de la firme (capitalisation des connaissances, innovation, recherche..), en relation avec le sujet du contrat (si pertinent pour le contrat spécifique).

16/22

Annexe III- Modèle de résumé de rapport d'évaluation du CAD

Titre (et référence) de l'évaluation

Résumé

(central, 4 lignes maximum)

Objet de l'évaluation

(5 lignes maximum sur le projet, l'organisation ou la question/le thème évalué)

Description de l'évaluation

But (3 lignes maximum) Méthodologie (3 lignes maximum)

Principales constatations

Distinguer clairement les réussites/obstacles éventuels et autres aspects équivalents, lorsque cela est possible (25 lignes maximum)

Recommandations

25 lignes maximum

Retour d'information

(5 lignes maximum)

Donateur: Commission européenne	Région:		Secteur CAD:		
Type d'évaluation: Efficience, efficacité et impact.	Date du rapport:		Objet de l'évaluation:		
Langue:	N° volume/pages:		Auteur:		
Projet et ligne budgétaire concernée	:				
Type de l'évaluation:	() ex ante	(x) intern mi-parcours	nédiaire/à () ex post		
Calendrier:	Date de début:		Date de fin:		
Personne à contacter:		Auteurs:			
Coût: Euro		Groupe de pilotage: Oui/Non			

Annexee IV-Grille d'appréciation de la qualité

*Cette grille est jointe en annexe des termes de référence pour information des consultants.

La qualité du rapport final sera appréciée par le <u>gestionnaire de l'évaluation</u>, à l'aide de la grille d'appréciation de la qualité suivante. Les notes correspondent aux appréciations suivantes:

- 1 = insatisfaisant = critères majoritairement non remplis ou totalement absents
- 2 = médiocre = critères partiellement remplis
- 3 = bien = critères globalement remplis
- 4 = très bien = critères entièrement remplis
- 5 = excellent = critères entièrement remplis de manière claire et originale

Pour les critères et sous-critères ci-dessous, le rapport d'évaluation est noté comme suit:	1	2	3	4	5
1. Réponse aux besoins:					
a) Le rapport décrit-il avec précision ce qui est évalué, y compris la				1	
logique d'intervention sous la forme d'un cadre logique?					
b) Le rapport couvre-t-il clairement la période demandée, ainsi que les					
groupes cibles et les zones sociogéographiques sur lesquels porte le					
projet/projet?					
c) L'évolution du projet/projet a-t-elle été prise en compte dans le					
processus d'évaluation?					
d) L'évaluation prend-elle en compte toutes les exigences des termes					
de référence? Si ce n'est pas le cas, une justification est-elle fournie?					
2. Adéquation de la conception		-			
a) Le rapport explique-t-il comment la conception de l'évaluation tient					
compte de la raison d'être du projet/projet, des relations de cause à					
effet, des impacts, du contexte politique, des intérêts des parties					
prenantes, etc.?					
b) La méthode d'évaluation est-elle décrite clairement et de manière					
adéquate, avec une précision suffisante?					
c) Des indicateurs bien définis ont-ils été choisis pour fournir des					
informations sur le projet/projet et son contexte?					
d) Le rapport souligne-t-il les limites, les risques et les biais potentiels					
associés à la méthode d'évaluation?					
3. Fiabilité des données					
a) L'approche adoptée pour la collecte des données est-elle expliquée					
et est-elle cohérente avec la conception globale de l'évaluation?					
b) Les sources d'information sont-elles clairement identifiées dans le					
rapport?					
c) Les outils pour la collecte des données (échantillons, groupes					
témoins, etc.) sont-ils utilisés dans le respect des normes applicables?					
d) Les données recueillies ont-elles fait l'objet d'une vérification		İ			
croisée?					
e) Les limites de la collecte de données et les biais ont-ils été					
expliqués et examinés?					
4. Solidité de l'analyse	1.				
a) L'analyse est-elle fondée sur les données recueillies?					
b) L'analyse porte-t-elle clairement sur les hypothèses cause/effet les					
plus pertinentes qui sous-tendent la logique d'intervention?					
c) Le contexte est-il correctement pris en compte dans l'analyse?					
d) Les contributions des parties prenantes les plus importantes sont-					
elles utilisées de manière équilibrée?					



Pour les critères et sous-critères ci-dessous, le rapport d'évaluation est noté comme suit:	1	2	3	4	5
e) Les limites de l'analyse sont-elles identifiées, étudiées et présentées	4	La .	-	•	v
dans le rapport, de même que les contradictions par rapport aux					
informations disponibles, s'il y a lieu?				·	
		1117688	20 18 pt 19		1.1
5. Crédibilité des constatations	110 10 100	\$ K.\$8\$.	Alar		
a) Les constatations découlent-elles des données et des analyses effectuées?					
b) La possibilité de généraliser les constatations est-elle examinée?					
c) Les interprétations et extrapolations sont-elles justifiées et étayées par des arguments solides?					
6. Validité des conclusions					
a) Les conclusions sont-elles cohérentes et en lien logique avec les					
constatations?					
b) Le rapport tire-t-il des conclusions générales sur chacun des cinq critères du CAD?					,
c) Les conclusions sont-elles dénuées de considérations personnelles					
ou partisanes?					
7. L'utilité des recommandations	- 1	<u>k</u> angan	特别说.		74 1/5
a) Les recommandations sont-elles cohérentes par rapport aux conclusions?					
b) Les recommandations sont-elles opérationnelles, réalistes et					
suffisamment explicites pour permettre de dégager des lignes d'action?					
c) Les recommandations tiennent-elles compte de la diversité des parties prenantes cibles de l'évaluation?					
d) S'il y a lieu, les recommandations ont-elles été groupées et classées par ordre de priorité?					
8. Clarté du rapport					
a) Le rapport inclut-il un résumé adéquat et concis?					
b) Le rapport est-il bien structuré et adapté à la diversité de son					
lectorat?					
c) Les notions spécialisées sont-elles clairement définies et leur					
utilisation est-elle limitée au strict minimum? Une liste des acronymes		-			
est-elle fournie?					
d) La longueur des divers points et annexes est-elle équilibrée?					
Compte tenu des huit critères susmentionnés, quelle est la qualité					19.4 m
globale du rapport?					



Annexe V- Termes de Référence du Comité de Pilotage du Programme AMCC Mauritanie

1- Contexte

Le Programme Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC) Mauritanie « Enclencher un processus de résilience en matière de sécurité alimentaire » se focalise sur les domaines prioritaires de l'AMCC, notamment l'intégration du changement climatique dans les efforts de réduction de la pauvreté et de développement (« mainstreaming ») et l'adaptation.

Le programme est mis en œuvre à travers une Convention de Contribution avec le NUD Mauritanie et une Convention de Délégation avec la GIZ. Il est initié et financé par la Délégation de l'Union Européenne(DUE) qui assure aussi sa cohérence et sa coordination au niveau de la mise en œuvre des deux conventions en vigueur. Le PNUD et la GIZ sont les agences d'exécution. La maîtrise d'œuvre est assurée par le MEDD.

L'objectif global est d'accroitre la résilience des populations vulnérables aux effets des changements climatiques dans les zones ciblées dans une perspective de renforcer leur sécurité alimentaire.

Les partenaires partagent une vision commune dans le cadre de l'adaptation au changement climatique en vue de contribuer à la résilience et la sécurité alimentaires des populations rurales. Les contributions des différents partenaires sont conçues en tenant compte de la complémentarité pour promouvoir les synergies entre les différentes actions.

Le document de programme prévoit la mise en place d'un Comité de Pilotage (COPIL) comme organe de gouvernance.

2- Mandat

Le Comité de Pilotage est l'organe décisionnel chargé de suivre les grandes orientations stratégiques du programme et de superviser sa mise en œuvre.

A ce titre, il est chargé essentiellement :

- De s'assurer de la cohérence de l'ensemble des interventions menées par le programme en phase avec les orientations et politiques nationales dans le domaine d'intervention du programme;
- Du pilotage, de la coordination et de la supervision globale de la mise en œuvre du programme (orientation stratégique, état d'avancement, ajustements nécessaires, etc.);
- De l'examen et de l'approbation des plans d'action annuels ;
- De l'examen et approbation des rapports annuels ;
- De l'examen des propositions des parties prenantes du programme et la prise de décision appropriés sur la base de rapports d'avancement et de suivi/évaluation;
- De favoriser la mise en synergie des différentes interventions avec celles mises en œuvre dans le même domaine par d'autres intervenants au niveau du pays;
- D'assurer la communication sur le programme au sein et entre les parties prenantes ;
- D'encourager la capitalisation, l'appropriation et la pérennité des acquis et résultats du programme.

3- Composition

Le Comité de Pilotage est composé comme suit:

- Un représentant du MEDD : Président ;
- Un représentant du MAED : Vice-Président ;
- Le Directeur National du Programme désigné par le MEDD (ne participe pas au vote);



20 / 22

- Un représentant de la Délégation de l'Union Européenne ;
- Un représentant du MDR;
- Un représentant du MIDEC ;
- Un représentant du MHA;
- Un représentant du Ministère des Finances ;
- Un représentant du PNUD Mauritanie;
- Un représentant de la GIZ;
- Un représentant de l'ONM;
- Un représentant de chacune des deux Wilayas de l'Assaba et du Brakna désignés respectivement par le Wali (Groupe de Travail Régional / Conseil Régional Environnement et Développement Durable);
- Deux représentants de la société civile à l'échelle régionale (un/e représentant/e par Wilaya) dont au moins une représentante des femmes désignés respectivement par le Wali;

NB: Le Directeur National est responsable du secrétariat du COPIL.

4- Mode de Fonctionnement

Le Comité de Pilotage est une instance de gestion stratégique. Il est régi par le principe de la gestion collective et prend ses décisions par consensus. Le quorum de 2/3 des membres du COPIL est nécessaire pour la tenue des réunions. En cas de désaccord persistant, les niveaux hiérarchiques supérieurs des parti prenantes sont à informer afin de procéder à une médiation décisive.

Les travaux du COPIL sont présidés par le Président qui assure la coordination des débats et des échanges. En cas d'empêchement, le Vice-Président assume ce rôle.

Le COPIL se réunit deux fois par an (en juillet et en janvier) sur convocation de son Président. Il peut se réunir à tout moment sur demande motivée de son Président ou à la demande de plus de la moitié des membres pour examiner et statuer sur des questions urgentes. Le président peut également décider de convoquer une réunion ad-hoc pour examiner des questions qui peuvent entraver la mise en œuvre du programme et proposer des mesures correctives.

Le COPIL se réunit au MEDD ou tout autre lieu précisé dans la convocation.

Le financement pour la tenue des réunions du COPIL et pour la participation des membres venant de l'extérieur de Nouakchott sont à prévoir dans les budgets annuels.

Le secrétariat du COPIL est assuré par le Directeur National avec l'appui des autres membres l'équipe du programme. Le projet de compte rendu sera rédigé par le secrétariat à l'issue de chaque réunion. Il comprendra la liste des présents et des absents, un résumé des points discutés au cours de la réunion et les décisions prises par le COPIL. Le secrétaire transmettra le projet du compte rendu au Président qui lui-même transmettra la version provisoire aux autres membres du COPIL dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après la réunion. Le compte rendu est adopté si aucune modification n'est proposée dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de réception du document par les membres du COPIL. A l'issue de ce délai, le Président arrêtera définitivement le texte du compte rendu avec l'appui du secrétaire et le communiquera à chaque membre du COPIL sous forme de version définitive.

Les activités du COPIL prennent fin à la clôture du programme.

Annexee VI - Termes de Référence du DNP du Programme AMCC Mauritanie

Contexte

Le Programme Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC) Mauritanie « Enclencher un processus de résilience en matière de sécurité alimentaire » se focalise sur les domaines prioritaires de l'AMCC, notamment l'intégration du changement climatique dans les efforts de réduction de la pauvreté et de développement (« mainstreaming ») et l'adaptation.

Le programme est mis en œuvre à travers une Convention de Contribution avec le PNUD Mauritanie et une Convention de Délégation avec la GIZ. Il est initié et financé par la Délégation de l'Union Européenne (DUE) qui assure aussi sa cohérence et sa coordination au niveau de la mise en œuvre des deux conventions en vigueur. Le PNUD et la GIZ sont les agences d'exécution. La maitrise d'œuvre est assurée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD).

L'objectif global est d'accroitre la résilience des populations vulnérables aux effets des changements climatiques dans les zones ciblées dans une perspective de renforcer leur sécurité alimentaire.

Les partenaires partagent une vision commune dans le cadre de l'adaptation au changement climatique en vue de contribuer à la résilience et la sécurité alimentaires des populations rurales. Les contributions des différents partenaires sont conçues en tenant compte de la complémentarité pour promouvoir les synergies entre les différentes actions.

Dans ce cadre, le MEDD désignera un Directeur National du Programme pour faciliter l'action commune et coordonné des parties prenantes.

Responsabilités

Les responsabilités du Directeur National du Programme consistent à:

- Assurer la liaison institutionnelle pour les questions opérationnelles relatives au programme y compris la mobilisation de la contribution nationale pour la réalisation conjointe du programme ;
- Veiller à la réalisation des activités du projet ;
- Suivre l'état d'exécution ;
- Préconiser des mesures qui favorisent la durabilité, la reproduction et l'institutionnalisation des avantages du programme ;
- Faciliter le contact avec les Wilayas, les directions régionales des ministères compétents, ainsi qu'avec d'autres acteurs avec lesquels il serait utile de coopérer dans le cadre du programme;
- Faciliter la coordination, la communication et la synergie avec les autres intervenants dans le domaine du programme ;
- Soutenir les efforts de mobilisation des ressources supplémentaires afin de permettre l'extension des activités prévues ;
- Assurer le secrétariat du comité de pilotage avec l'appui des autres membres de l'équipe du programme.